

DECRET N° 77/193 du 25/4/77  
portant nomination de Monsieur BECALE Jérôme,  
Professeur certifié d'E.P.S., en qualité de  
Directeur National des sports.-

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
LE PREMIER VICE-PRÉSIDENT,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu l'Acte fondamental du 5 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 001/PCT/CAP du 3 avril 1977 ;  
Vu l'acte n° 005/PCT du 19 mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;  
Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 64/165 du 22 juin 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;  
Vu le décret n° 77/165 du 5 avril 1977 portant nomination de membres du Conseil des Ministres ;  
Sur décision du Comité Militaire du Parti ;  
Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

Article premier.- Monsieur BECALE Jérôme, Professeur certifié d'E.P.S., est nommé Directeur National des sports, en remplacement de Monsieur EBONZIBATO Paul.

Article 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo.

~~Le Deuxième Vice-Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,~~

Fait à Brazzaville, le 25 Avril 1977

~~Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.~~

COLONEL JOACHIM YHOMBY-ORANGO.-  
Par le Président du Comité Militaire du Parti,  
Président de la République, Chef de l'Etat,  
Président du Conseil des Ministres :

Le Ministre de la culture, des arts et des sports,

~~J.B. TATI-LOUTARD.-~~

Le Ministre des Finances,

~~H. LOPES.-~~

Le Ministre du Travail et de la Justice,  
Garde des Sceaux,

~~A. MOUSSOU-POUATI.-~~